

lePERMIS LIBRE

lePERMISLIBRE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 496.987,824 €

Siège social : 29 avenue Joannes Masset, 69009 Lyon

805 387 875 RCS Lyon

**COMPTES SEMESTRIELS AU
30 Juin 2025**

1 ACTIVITE

LePERMISLIBRE est une auto-école en ligne agréée, créée en 2014 à Lyon par Romain Durand et Lucas Tournel. La Société, qui emploie une équipe de 30 personnes, a pour objectif de ré-inventer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé.

Avec une offre illimitée à seulement 19 euros, les apprentis bénéficient de contenus variés, et de vidéos de coaching conforme à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne et passer l'examen dans 600 centres grâce à un partenariat conclu avec La Poste ainsi que dans les centres de la société SGS Automotive services.

Les candidats peuvent, par la suite, être mis en relation avec près de 1000 enseignants indépendants dans plus de 500 villes de France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire dès 649 euros (code de la route + 17 heures de conduite inclus + elearning) soit un tarif 30 % moins cher qu'en auto-école classique. La formation au permis B est adaptée au rythme de chaque candidat, avec des heures de conduite disponibles 7 jours sur 7 de 6h à 23h.

Labellisé Pass French Tech et BPI Excellence, LePERMISLIBRE a accompagné plus de 600 000 candidats au code et permis B depuis plus de 10 ans.

LePERMISLIBRE est également organisme de formation, certifié Qualiopi, ce qui lui permet de pouvoir recevoir les financements du Compte Professionnel de Formation (CPF) et donc de proposer ses formules via la plateforme gouvernementale « moncompteformation ».

LePERMISLIBRE a lancé une offre assurance sur mesure pour proposer aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire des contrats pour assurer les véhicules dont ils font l'acquisition. La Société a également créé fin 2022 lePERMISLIBRE Assurance, une filiale dont elle détient 100 % du capital, pour développer des produits innovants dans le domaine de l'assurance dont le « permis assuré » offre commercialisée depuis le 4ème trimestre 2023 et qui garantit aux candidats qu'ils ne paieront aucune heure supplémentaire de formation à l'épreuve pratique du permis de conduire, même en cas d'échec, avec un prix connu à l'avance sans surcoût et une pédagogie renforcée.

Depuis le 13 février 2023, la société est cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR001400F2Z1, et le code mnémonique ALLPL.

2 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DU 1ER SEMESTRE 2025

Les faits marquants du 1er semestre se résument comme suit :

- Le marché de l'auto-école est très impacté par le manque de places aux examens ce qui génère des délais anormalement longs pour obtenir une place. Ce problème concerne tous les acteurs (en ligne et physique), à ce titre, une annonce d'ouverture de 80 000 nouvelles places d'ici fin 2025 a été faite.
- Une obligation a été mise en place pour pouvoir réaliser des enseignements éligibles au Compte Personnel de Formation, il s'agit du Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) qui sera obligatoire pour les enseignants d'ici fin 2025. Il s'agit d'une démarche à réaliser auprès de la DREETS.
- Ouverture de deux nouvelles agences physiques dans le Rhône, et exploitation des trois agences physiques acquises depuis fin 2024.

2.2 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE

Le conflit russe-ukrainien, israélo-palestinien, les conditions macro-économiques actuelles (instabilité des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société au 30 juin 2025.

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	30.06.2025 (6 mois)	30.06.2024 (6 mois)	31.12.2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2.5	4 723 731	7 377 891	13 107 830
Subventions d'exploitation	2.6	10 000	38 333	53 457
Reprises sur amortissements et provisions		0	-	1 418
Transfert de charges		0	-	-
Autres produits		35 676	7 352	184 904
Produits d'exploitation		4 769 407	7 423 576	13 347 609
Achats de marchandises et autres		-	-	-
Autres achats et charges externes	2.7	(4 360 678)	(6 519 458)	(11 823 828)
Impôts et taxes		(31 101)	(46 559)	(117 506)
Salaires et traitements		(961 129)	(1 374 900)	(2 509 279)
Charges sociales		(393 505)	(588 915)	(1 077 854)
Dotations aux amortissements et provisions		(75 992)	(47 777)	(141 134)
Autres charges		-	-	-
Charges d'exploitation		(5 822 405)	(8 577 608)	(15 669 601)
Résultat d'exploitation		(1 052 997)	(1 154 032)	(2 321 993)
Produits financiers		29 789	63 434	127 347
Charges financières		(67 452)	(54 915)	(171 564)
Résultat financier	6.2	(37 663)	8 519	(44 216)
Résultat courant avant impôts		(1 090 660)	(1 145 513)	(2 366 209)
Produits exceptionnels		-	-	-
Charges exceptionnelles		(395 233)	(90)	(6 257)
Résultat exceptionnel	2.8	(395 233)	(90)	(6 257)
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	10 504	24 402	57 596
Résultat net		(1 475 389)	(1 121 202)	(2 314 870)

BILAN

En euros	Notes	30.06.2025		31.12.2024	
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		441 918	166 952	274 966	195 103
Immobilisations corporelles		280 642	165 574	115 068	209 305
Immobilisations financières		284 284	11 638	272 645	271 553
Actif immobilisé	4.5	1 006 844	344 164	662 679	675 961
Créances clients	2.1	2 897 647	113 388	2 784 259	3 275 186
Créances Groupe		-		-	351 532
Autres créances et charges constatées d'avance	2.2	363 578		363 578	379 388
Disponibilités	6.1	560 497		560 497	1 284 230
Actif courant		3 821 721	113 388	3 708 333	5 290 336
Frais d'émission d'emprunts à étaler	2.3	9 902		9 902	13 918
Total actif		4 838 467	457 553	4 380 914	5 980 215
				30.06.2025	31.12. 2024
En euros		Notes	Net	Net	
Capital social			291 435	291 435	
Primes d'émission			9 471 302	9 471 302	
Report à nouveau			(10 668 068)	(8 353 197)	
Résultat de l'exercice			(1 475 389)	(2 314 870)	
Capitaux propres	8		(2 380 720)	(905 331)	
Provisions	5		22 000	-	
Emprunts et dettes financières	6.1		2 004 722	2 253 469	
Groupe et associés			-	-	
Avances et acomptes reçus			984 245	1 373 968	
Dettes fournisseurs	2.4		878 612	706 266	
Dettes fiscales et sociales	2.4		1 394 500	924 487	
Produits constatés d'avance			1 477 554	1 627 355	
Total dettes			6 761 634	6 885 545	
Total passif			4 380 914	5 980 215	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	Notes	30.06.2025 (6 mois)	30.06.2024 (6 mois)
Résultat net		(1 475 389)	(1 121 202)
Amortissements des immobilisations		44 231	44 125
Frais d'émission des emprunts		4 016	4 038
Provisions		22 000	(30 578)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		19 608	38 217
Capacité d'autofinancement		(1 385 534)	(1 065 400)
 Variation des créances clients		490 927	(30 533)
Variation des dettes fournisseurs		172 282	(14 192)
Variation des autres créances et autres dettes		302 270	(378 726)
Trésorerie provenant du BFR		965 479	(423 451)
 Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(420 054)	(1 488 851)
 Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(859)	(59 426)
 Augmentation de capital		-	-
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(258 359)	(456 899)
Variations des comptes courants		(43 546)	(115 000)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(301 905)	(571 899)
 Variation de trésorerie		(722 819)	(2 120 177)
 Trésorerie à l'ouverture		1 283 312	4 905 009
Trésorerie à la clôture		560 493	2 784 832
 Trésorerie active à l'ouverture		1 284 230	4 929 511
Trésorerie active à la clôture		560 497	2 786 154
Variation de trésorerie active		(723 733)	(2 143 357)
 Trésorerie passive à l'ouverture		918	24 502
Trésorerie passive à la clôture		3	1 322
Variation de trésorerie passive		915	23 180
 Variation de trésorerie		(722 819)	(2 120 177)

NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes semestriels du 1er semestre ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 septembre 2025. Le communiqué de presse relatif aux résultats du 1er semestre a été publié le 24 septembre 2025.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les comptes semestriels de l'exercice sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Les comptes semestriels de LePERMISLIBRE sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ultérieurs, à la recommandation 99.R.01 du 18 mars 1999 sur les situations intermédiaires, et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes semestriels sur la base des éléments suivants :

- (i) la connaissance de marché, les définitions des nouveaux objectifs marketing et d'acquisition, et des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois montrant un équilibrage progressif entre ressources et emplois grâce à la maîtrise des coûts de fonctionnement et de la marge et aux mesures prises pour réduire les dépenses opérationnelles (masse salariale et frais marketing et de communication) ;
- (ii) la mise en place sur 2024 auprès d'un organisme bancaire, d'un contrat de factoring, permettant en fonction des besoins de trésorerie de la Société, d'accélérer l'encaissement des créances dues par les candidats réglant leur formation au permis de conduire en utilisant leur compte personnel de formation (CPF) comme moyen de paiement.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes du 1er semestre 2025 sont identiques à ceux des périodes et exercices précédents.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 30 juin 2025, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Crédances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

	30.06.2025		31.12.2024	
En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes
Clients	694 728	-	694 728	728 372
Clients douteux	136 067	(113 388)	22 678	136 067
Factures à établir	2 066 852	-	2 066 852	2 524 135
Total clients	2 897 647	(113 388)	2 784 256	3 388 574
				(113 388)
				3 275 186

Les candidats en apprentissage du code de la route et/ou de la conduite gèrent leurs inscriptions et formations directement sur le site internet marchand ou les plateformes en ligne de la Société, ou mobilisent leurs crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF). La Société, également organisme de formation certifié Qualiopi, propose ses services et formules via les plateformes gouvernementales « moncompteformation » et « EDOF » (Espace des Organismes de Formation) et perçoit les financements correspondants.

Lorsqu'un candidat s'inscrit par le site internet marchand, les formules qu'il choisit sont réglées comptant par carte bancaire et la Société est créditez très rapidement. Il n'y a donc pas d'encours clients hormis un délai d'encaissement intrinsèque de l'ordre de 48 heures et les règlements fractionnés de type 3 fois sans frais mais qui ne représentent qu'une faible proportion des paiements, et que la Société auto-finance.

Lorsqu'un candidat s'inscrit via les plateformes gouvernementales pour utiliser ses crédits formation, la société perçoit un acompte de 25 % TTC (de la Caisse des Dépôts) des formules choisies lorsque la formation a été validée et acceptée et le solde de 75 % TTC est réglé après l'émission de la facture lorsque la formation du candidat est terminée, en moyenne 9 mois après son inscription en fonction des formules choisies.

Les acomptes de 25 % perçus sont enregistrés en « clients avances et acomptes reçus sur commandes » et présentés au passif du bilan dans les dettes d'exploitation. En fin de période, les acomptes au passif représentent uniquement ceux reçus et qui concernent les formations en cours non finalisées et non encore facturées, tous les autres acomptes ayant été transférés au crédit des créances clients.

L'encours clients est donc représentatif des factures à régler par la Caisse des Dépôts qui ont été émises à l'issue des formations et qui sont généralement réglées 30 à 45 jours après leur date d'émission. En parallèle, toutes les formations de conduite souscrites par l'intermédiaire des plateformes gouvernementales CPF, qui ont été engagées et pour lesquelles les candidats ont déjà réalisé des heures d'apprentissage et les enseignants rémunérés des heures effectuées, font l'objet de factures à établir. Ainsi, le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des coûts générés par ces formations.

Les clients douteux sont représentatifs des paiements fractionnés dont la probabilité de recouvrement est très faible ou inexistante. Au 30 juin 2025, il s'agit de tous les paiements fractionnés non réalisés et

qui auraient dû être encaissés et réalisés depuis 2022. Dès qu'une échéance de paiement fractionné n'est pas honorée, la totalité de la créance à encaisser est comptabilisée en clients douteux. Ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation. Désormais il n'est pas possible de réaliser des heures de conduite sans le paiement de celle-ci et sans le respect du fractionnement du paiement.

La baisse au 30 juin 2025 de l'encours clients par rapport à la clôture de l'exercice précédent est liée au fait que plusieurs commandes CPF ont pu être clôturées sur le premier semestre, facturées et financées par le contrat de factoring. Il y a également la baisse de volume de commandes qui explique cette diminution.

2.2 Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales - TVA	83 989	-	83 989	82 056	-	82 056
Créances fiscales - IS	73 914	-	73 914	63 410	-	63 410
Créances sociales - Urssaf	24 235	-	24 235	61 368	-	61 368
Groupe et associés	-	-	-	351 532	-	351 532
Autres créances	67 893	-	67 893	99 671	-	99 671
Charges constatées d'avance	113 547	-	113 547	72 884	-	72 884
Total autres créances	363 577	-	363 577	730 920	-	730 920

La Société paie la TVA sur les encaissements. L'évolution des créances fiscales de TVA doit s'apprécier parallèlement à celles des dettes fiscales de même nature.

Les créances d'IS comprennent principalement au 30 juin 2025 les crédits impôts innovation et famille au titre de l'exercices 2024 ajouté a ceux-ci la provision du crédit d'impôt pour le premier semestre 2025.

Les créances sociales concernent des pénalités de recouvrement de cotisations Urssaf liées à des erreurs administratives à la suite de la création d'un nouvel établissement en 2023 et début 2024. Certaines pénalités ont été remboursées sur le premier semestre 2024 et début 2025 par les organismes.

Les créances Groupe et associés étaient constituées d'un compte courant (principal plus intérêts) sur la Société lePERMISLIBRE Assurance pour commercialiser des produits innovants dans le domaine de l'assurance dont l'« assurance permis ». Ce compte courant a été abandonné sur le premier semestre pour soutenir le lancement et le développement de l'activité de la filiale.

Au 30 juin 2025, les charges constatées d'avance comprennent essentiellement des dépenses engagées dans le cadre de loyer, d'honoraires, des dépenses de logiciels et d'assurances s'étalant sur l'ensemble de l'exercice.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	30.06.2025	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	184 284	86 096	98 188
Créances clients	2 761 580	2 761 580	
Clients douteux	136 067		136 067
Créances fiscales	157 399	157 399	
Créances sociales	24 235	24 235	

Autres créances	67 893	67 893
Charges constatées d'avance	113 547	113 547
Total	3 445 508	3 211 253

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 2 180 360 euros au 30 juin 2025 et comprennent principalement les factures à établir pour 2 066 852 euros contre 2 524 134 euros lors de la clôture de l'exercice précédent, et les crédits d'impôt innovation pour 73 914 euros.

2.3 Comptes de régularisation et d'attente

Les frais de garantie des emprunts sur le financement global de 3,2 millions d'euros mis en place en 2022 sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et étalés linéairement sur la durée des échéanciers de remboursement. Au 30 juin 2025, les charges à répartir restant à amortir au titre des frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 9 902 euros.

2.4 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Dettes fournisseurs	878 612	706 266
Avances et acomptes reçus sur commandes	972 427	1 370 006
<i>Dettes sociales</i>	<i>555 131</i>	<i>265 292</i>
<i>Dettes fiscales</i>	<i>750 407</i>	<i>573 788</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>100 779</i>	<i>89 370</i>
Total dettes fiscales et sociales	1 406 318	928 449
Produits constatés d'avance	1 477 554	1 627 355
Total dettes	4 734 911	4 632 076
dont part à moins d'un an	4 734 911	4 632 076
dont part à plus d'un an	-	-

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs et non réglées à la fin du semestre, ainsi que celles pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues.

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer tout ou partie de son apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire par les crédits de son Compte Professionnel de Formation, est validé.

Les dettes sociales sont en hausse comparées à l'exercice 2024 en lien avec des négociations avec les partenaires sociaux pour un étalement de ces dettes, cependant la diminution des effectifs sur le 1er semestre 2025 fait diminuer ces dettes.

La TVA, réglée selon le régime des encaissements comme indiqué au paragraphe 2.1, constitue l'essentiel des dettes fiscales. Des négociations, acceptées sur un étalement de 12 mois, avec les partenaires fiscaux expliquent l'augmentation de ce poste et les dettes de précédents mois accumulées dans ce poste.

Les produits constatés d'avance sont constitués des heures de conduite qui ont été facturées comptant sur le site internet marchand de la Société, mais qui n'ont pas encore été produites à la clôture de l'exercice. Elles sont en diminution par rapport au 31 décembre 2024 car les achats de formation réalisés par les candidats réglant comptant par carte bancaire ont fortement diminué sur 2025.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	317 560	381 541
Dettes sociales et fiscales	212 594	175 510
Total	530 154	557 051

2.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de 3 types de prestations : la préparation à l'examen du code de la route, l'examen du code de la route, et les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour les candidats qui passent commande directement depuis le site internet marchand de la Société, la facturation et l'encaissement des produits achetés sont effectués dès la prise de commande, hormis pour les paiements fractionnés en trois fois sans frais mais qui représentent une faible proportion des ventes. Le chiffre d'affaires est immédiatement reconnu pour les produits achetés correspondant à la préparation du code de la route. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les heures de conduite et l'examen du code de la route, et à la clôture du semestre la facturation est ainsi corrigée par des produits constatés d'avance pour que le chiffre d'affaires ne corresponde qu'à la production des heures de conduite réellement effectuées sur la période.

Pour les candidats qui choisissent une formation au permis de conduire (code et/ou leçons de conduite) en utilisant les crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF), et en utilisant la plateforme "Mon Compte Formation", dans les 40 jours suivant la validation de la commande par le CPF, la Société encaisse un acompte de 25% TTC du montant de celle-ci, versé par la Caisse des Dépôts.

Les candidats ont dès lors 12 mois pour utiliser leurs crédits dans le cadre de la formation sélectionnée. Si durant ces 12 mois, les candidats consomment moins de 25% de la formation qu'ils ont choisie, la Société est autorisée à facturer 25% de la commande initiale, montant qui correspond donc à l'acompte initial reçu.

Si les candidats consomment entre 25% et 80% de la formation, la Société facture au prorata de la formation réalisée et encaisse donc la différence entre le prorata de formation facturée et l'acompte de 25% déjà versé.

Enfin, si les candidats réalisent au moins 81% de la formation, la Société facture 100% de la formation initiale, qui sera réglée sous déduction de l'acompte de 25 % perçu.

À la clôture du semestre, l'avancée des formations en cours est déterminée en tenant compte du prorata des heures de conduite réalisées et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé par constatation de factures à établir.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	30.06.2025	30.06.2024
Heures de conduite	4 314 113	6 717 387
Examen code de la route	204 350	373 596
Code de la route	189 798	264 259
Autres	15 470	22 649
Total chiffre d'affaires	4 723 731	7 377 891

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

La catégorie « Autres » comprend les commissions sur les polices d'assurance automobiles proposées par la Société et souscrites par les candidats, des commissions liées au produit vendues par la filiale lePERMISLIBRE Assurance et des autres commissions d'apporteurs d'affaires.

2.6 Subventions

Ce poste est majoritairement constitué d'aides reçues de différents organismes dans le cadre des embauches d'alternants ou de salariés sous contrats de professionnalisation.

2.7 Autres charges et charges externes

Ces dépenses sont principalement composées des postes suivants :

En euros	30.06.2025	30.06.2024
Prestations moniteurs	2 767 144	4 415 503
Sous-traitance	155 326	473 838
Marketing et publicité	321 978	559 521
Examens code de la route	123 065	232 962
Honoraires	392 258	255 972
Redevances logicielles	140 670	158 402
Locations serveurs	80 965	115 217
Locations immobilières	89 494	81 068
Commissions et courtages	26 985	42 274
Assurance	34 326	32 099
Autres	228 466	152 602
Total	4 360 678	6 519 458

2.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Sur ce premier semestre, une opération significative a été affecté en résultat exceptionnel, il s'agit de l'abandon de compte courant pour soutenir le développement de la filiale lePERMISLIBRE Assurance.

2.9 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des premiers semestres 2025 et 2024, la Société réalisant l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

30.06.2025

31.12.2024

	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	10	8	18		10	35
Agents de maîtrise	5	8	13	15	12	18
Employés	2	3	5	6	4	6
Total	17	19	36	23	26	49

L'effectif comprend 26 personnes sous contrats à durée indéterminée et 5 personnes sous contrats à durée déterminée dont 4 apprentis et 1 contrat de professionnalisation.

L'effectif moyen (ne comprenant pas les contrats à durée déterminée) sur le premier semestre 2025 s'est élevé à 42 personnes (47 personnes sur l'ensemble de l'exercice 2024).

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend le PERMISLIBRE (Services de l'Automobile) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié. En moyenne, le taux de charge sociale est de 45 % pour les cadres et de 40 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE 2020-20 22 ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 3,83 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Au 30 juin 2025, l'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 44 310 euros (41 933 euros au 31 décembre 2024). L'engagement ne comprend pas les droits concernant les 2 dirigeants fondateurs mandataires sociaux. L'information concerne l'ensemble des salariés présents au 30 juin.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Les valeurs mobilières attribuées aux dirigeants fondateurs et à certains salariés de la Société et ouvrant droit à une quote-part de capital de la Société sont détaillées ci-dessous :

3.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprises

Au 30 juin 2025, il existe plus qu'un plan en vigueur de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	BSPCE 2024-2
Date d'assemblée	30-05-2024
Date de décision du conseil d'administration	23-09-2024
Nombre de BSPCE attribués	150 000
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE	262 000
Dont :	
- Salariés	262 000
- Lucas Tournel	0
- Romain Durand	0
Point de départ d'exercice des BSPCE	23-09-2024
Date d'expiration	23-09-2034
Prix de souscription d'une action	0,432 €
Modalités d'exercice	Note (1)
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2024	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs au 30 juin 2025	0
Nombre total de BSPCE restant en circulation au 30 juin 2025	150 000

(1) : les BSPCE-2024-2 pourront être exercés pendant un délai de dix années , sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, comme suit :

- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 Septembre 2024
- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 Septembre 2025
- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 Septembre 2026
- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 Septembre 2027

Il est à noter que sur le premier semestre 2025, les deux dirigeants Lucas Tournel et Romain Durand ont pris la décision d'abandonner les plans de BSPCE qui leur avaient été attribués précédemment.

3.4.2 Bons de souscription d'actions

Lors d'une augmentation de capital intervenue en janvier 2022, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise à cette occasion, était attaché un bon de souscription d'action (BSA 2022) permettant de souscrire :

- pendant une durée de 4 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2026, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation pré-définie de la Société avant émission des nouvelles actions de 120 millions d'euros.

Le nombre total de BSA 2022 en circulation au 30 juin 2025 s'élève à 1 402 donnant droit de souscrire jusqu'au 24 janvier 2026 à 248 596 actions sous conditions de performance détaillées ci-dessus. Aucun BSA n'a été exercé et donc aucune action souscrite au 30 juin 2025.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 27 mai 2025 a délégué au Conseil d'administration toutes compétences pour décider, dans un délai de 18 mois à compter de cette Assemblée soit jusqu'au 26

novembre 2026, d'émettre, en une ou plusieurs fois, des BSA, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société).

Le nombre total des BSA pouvant être attribué au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ne pourra pas être supérieur à 5% du capital social de la Société à la date d'émission sachant (i) que tout BSPCE à émettre par le Conseil d'administration viendrait diminuer à due concurrence le montant maximum de BSA à émettre et vice-versa, dans la mesure où le nombre total de BSPCE et BSA à émettre par le Conseil d'administration ne pourra excéder le plafond global de 5% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons et (ii) que tout BSPCE et BSA émis par le Conseil d'administration rendu caduc et/ou non souscrit, viendra augmenter à due concurrence le montant maximum de 5% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons. Chaque BSA donnera le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,024 euro chacune.

En outre, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise était attaché un bon de souscription d'action dit « ratchet » exercable dans l'hypothèse où, pendant un délai de 4 années à compter du 24 janvier 2022, toute nouvelle augmentation de capital de la Société effectuée en une ou plusieurs tranches, serait réalisée sur la base d'un prix inférieur au prix de souscription des actions de préférence (ADP 2022), soit 1 773,15 euros, avant division du nominal de l'action par 500 intervenu ultérieurement, soit 3,546 euros après division du nominal. Chaque bon de souscription d'action dit « ratchet » conférait à son titulaire le droit de souscrire pour sa valeur nominale à un nombre d'actions supplémentaires de sorte qu'à l'issue de cette souscription le titulaire conservait une participation au capital identique à celle qu'il détenait avant l'opération.

Lors de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris le 13 février 2023, les actions de préférence (ADP 2022) ont été toutes transformées en actions ordinaires et les bons de souscription dit « ratchet » attachés à chaque action de préférence (ADP 2022) sont tous devenus caducs. Les bons de souscriptions (BSA 2022) désormais attachés à des actions ordinaires de la Société n'ont pas été modifiés et pourront être exercés si les critères de capitalisation boursière ou de valorisation définis ci-dessus sont atteints.

La société a communiqué le 21 août 2025, la réussite d'une levée de fonds s'élevant à 728.000 euros assorties de bons de souscription d'actions (BSA), souscrites par un nombre limité d'investisseurs privés.

3.4.3 Actions gratuites

Un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale du 24 Mai 2023, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Modalités	Plan 2023-1
Date de l'Assemblée	24-05-2023
Date de la décision du Conseil d'Administration	12-12-2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	34 000
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires	0
Date d'acquisition des actions	12-12-2023
Date de fin de période de conservation	12-12-2025
Nombre d'actions acquises au 30 juin 2025	8 000
Nombre d'actions annulées au 30 juin 2025	26 000

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

3.6 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		30/06/2025	30/06/2024
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	36 812 €	75 000 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €	
Romain Durand – directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	37 816 €	75 000 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €	
TOTAL	74 628 €	150 000 €	

Noms	30/06/2025		30/06/2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	35 500 €	35 500 €	75 000 €	75 000 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	5 000 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	2 000 €	4 000 €
Avantages en nature	1 312 €	1 312 €	1 968 €	1 968 €
Romain Durand – Directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	35 500 €	35 500 €	75 000 €	75 000 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	5 000 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	2 000 €	4 000 €
Avantages en nature	2 316 €	2 316 €	3 474 €	3 474 €
TOTAL	74 628 €	74 628 €	159 442 €	173 442 €

- Rémunérations de Monsieur Lucas Tournel depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Lucas Tournel au titre de son mandat social de Président Directeur Général de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Durant l'année 2025 et la réorganisation de la société, la rémunération du Président Directeur Général est passée à 12 000 euros versée mensuellement, soit 1 000 bruts par mois.

- Rémunérations de Monsieur Romain Durand depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Romain Durand au titre de son mandat social de directeur général délégué de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Durant l'année 2025 et la réorganisation de la société, la rémunération du Directeur Général est passée à 12 000 euros versée mensuellement, soit 1 000 bruts par mois.

Monsieur Romain Durand pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Les caractéristiques des mandats sociaux exercés par Mr Tournel et Durand sont résumées ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Lucas Tournel Président directeur général depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	-	X	-	X	-	X	-	X
Romain Durand Directeur général délégué depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	-	X	-	X	-	X	-	X

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. C'est notamment le cas pour les frais engagés jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du développement de l'application métier et de la plateforme lePERMISLIBRE et du site internet marchand. Depuis 2024, ces frais sont de nouveau inscrits à l'actif selon les recommandations du PCG. La valeur nette des immobilisations incorporelles restant à amortir s'élève à 274 966 euros au 30 juin 2025.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel informatique et de bureau. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- agencements, aménagements, installations : de 3 à 10 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier : 5 ans

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et garanties donnés par la Société dans le cadre de contrats de location immobilières, des titres de participation de la filiale LePERMISLIBRE Assurance créée en fin d'année 2022 et des actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle lorsqu'une perte de valeur est constatée.

La société filiale a 100%, lePermisLibre Assurances a lancé son premier produit en novembre 2023.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours du 1er semestre 2025

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2024	Acquisitions	Cessions	30.06.2025
Concessions et droits similaires	2 424	-	-	2 424
Autres immobilisations incorporelles	180 323	244 172	-	424 495
Immobilisations incorporelles	182 747	244 172	-	426 919
Installations générales, agencements	47 842	1 490	-	49 332
Matériel de transport	174 998	12 124	121 000	66 122
Matériel informatique et de bureau	119 056	-	-	119 056
Mobilier	37 881	8 251	-	46 132
Immobilisations corporelles	379 778	21 865	121 000	280 642
Titres de participations	100 000	-	-	100 000
Dépôts et cautionnements	131 831	6 356	-	138 187
Actions propres	55 705	133 371	152 980	36 096
Immobilisations financières	287 536	139 727	152 980	274 283
Immobilisations en cours	166 459	25 000	166 459	-
Total valeurs brutes	1 016 520	430 764	440 439	1 006 844
Amortissements – En euros	31.12.2024	Dotations	Reprises	30.06.2025
Concessions et droits similaires	2 214	256	-	2 470
Autres immobilisations incorporelles	151 890	12 659	66	164 484
Immobilisations incorporelles	154 104	12 915	66	166 954
Installations générales, agencements	11 664	2 530	-	14 194
Matériel de transport	51 606	17 604	42 026	27 184
Matériel informatique et de bureau	86 923	12 078	-	99 001
Mobilier	20 279	4 915	-	25 194
Immobilisations corporelles	170 472	37 127	42 026	165 573
Titres de participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Actions propres	15 983	10 238	15 983	10 238
Immobilisations financières	15 983	10 238	15 983	10 238
Total amortissements	340 559	60 280	58 074	342 765
Valeurs nettes – En euros	31.12.2024	Augmentations	Reprises	30.06.2025
Immobilisations incorporelles	28 643	256 332	-	284 975
Immobilisations corporelles	209 306	-	94 3236	115 070
Immobilisations financières	271 553	129 489	136 997	264 045
Total valeurs nettes	509 502	385 821	231 233	664 090

Les principales variations des postes d'immobilisations incorporelles résultent du développement du nouveau site internet et de l'acquisition des agences physiques . Les immobilisations corporelles quant à elles diminuent liée à la cession des véhicules de direction. La diminution des immobilisations financières est liée au contrat de liquidité pour animer la vie boursière du titre lePERMISLIBRE. La diminution du cours de bourse a engendré la comptabilisation d'une moins-value liée au mouvement d'achats et ventes du titre.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement sont comptabilisées en charges de l'exercice (loyers de crédit-bail), selon les échéances prévues au contrat. Elles concernent les biens suivants :

En euros

	30.06.2025 Valeurs brutes	31.12.2024 Valeurs brutes
Matériel de transport	29 195	29 195
Total	29 195	29 195

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

En euros

	30.06.2025	31.12.2024
Redevances payées	1 325	-
Cumul sur exercice antérieurs (1)	5 380	1 325
Redevances de l'exercice (1)	6 705	1 325
Total		
Redevances restantes à payer	10 614	10 586
A un an au plus	14 591	19 847
Entre 1 et 5 ans	-	-
Au-delà de 5 ans	25 206	30 434
Total		
Valeurs résiduelles	292	292

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice

4.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent :

- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 144 291 euros des bureaux dans lesquels la Société a emménagé à compter de mars 2022. Ces locaux font l'objet d'un contrat de sous-location dont le sort suit celui du contrat de bail principal qui expire en octobre 2029. Néanmoins, l'expiration ou la résiliation du bail principal pour toute cause que ce soit entraînerait automatiquement et de plein droit la résiliation du contrat de sous-location, sans qu'aucun congé ne soit nécessaire

- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 9 588 euros d'un appartement utilisé pour les besoins d'itinérance ponctuelle de certains salariés. Cet appartement a été arrêté sur le premier trimestre 2025
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 13 200 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 3 août 2022
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 6 000 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 26 septembre 2024
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 7 320 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 9 avril 2025
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 18 600 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 19 février 2025

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	30.06.2025	30.06.2024
A un an au plus	191 575	159 860
Entre 1 et 5 ans	687 340	657 028
Entre 5 ans et 10 ans	130 100	69 738
Total	932 655	886 626

Les montants indiqués ci-dessus sont déterminés sur l'hypothèse prudente que les contrats de bail des bureaux loués actuellement aillent jusqu'à leur terme, sachant que :

- le contrat de sous location des locaux du nouveau siège social peut être résilié à tout moment par l'actuel locataire pour quelle cause que ce soit sans que la Société ne puisse s'y opposer ou négocier un préavis
- les engagements de location pour l'appartement et les locaux commerciaux sont déterminés selon la durée des baux correspondants

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La Société a comptabilisé une provision pour risque social suite à des litiges de départ de certains salariés au 30 juin 2025, il y a également une provision pour dépréciation de certaines créances commerciales irrécouvrables, et inscrite à l'actif du bilan.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;

- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 30 juin 2025.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et les éventuels découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie.

Au 30 juin 2025 , l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Emprunts bancaires	2 004 719	2 252 551
Concours bancaires	3	918
Autres dettes financières	-	-
Endettement financier brut	2 004 722	2 253 469
Disponibilités	(560 497)	(1 283 988)
Endettement financier net	1 444 226	969 481

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 30 juin 2025, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Emprunts bancaires	2 004 719	2 252 551
Découverts	3	918
Crédit court terme et banques	2 004 722	2 253 469

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2024	Émissions	Remboursements	30.06.2025
Emprunts bancaires	2 252 551	-	(247 832)	2 004 719
Concours bancaires	918	3	(918)	3
Total	2 253 469	3	(248 750)	2 004 722

Les échéances de remboursement des emprunts bancaires sont détaillées ci-dessous :

En euros	30.06.2025	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires	2 004 719	802 518	1 202 201	0

Des négociations avec les banques sont actuellement menées par la société concernant les échéances prévues actuellement.

6.1.3 Analyse de la trésorerie

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Disponibilités	460 066	731 380
Comptes à terme	100 431	552 607
Trésorerie	560 497	1 283 988

La trésorerie a été utilisée pour financer les pertes d'exploitation de la période et les variations du besoin en fonds de roulement, ainsi que l'achat des agences physiques.

La société a mis en place un contrat d'affacturage en fin d'année 2023. Ce contrat porte sur les créances nées de l'utilisation du Compte Personnel de Formation.

Le tableau de trésorerie établi sur la période met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur le semestre.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 30 juin 2025 s'élève à 2,95 % (y compris les commissions BPI et Fonds de Financement Européen sur 2 emprunts moyen terme totalisant 2,2 millions d'euros).

6.1.5 Instruments financiers de couverture

Hormis des dépenses de publicité sur les réseaux sociaux, de la publicité payante sur les sites de recherche et des redevances d'utilisation de logiciels réglées en dollars, l'essentiel des achats de la Société est effectué en euros. L'intégralité des services facturés par la Société est réalisée en euros.

Au 30 juin 2025 , aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	30.06.2025	30.06.2024
Intérêts sur emprunts et comptes courants	(30 676)	(43 889)
Dotations aux amortissements et provisions	5 745	30 193
Gain / (pertes) sur contrat de liquidité	(19 609)	(29 201)
Revenus des comptes à terme	4 133	50 433
Autres	2 744	9 999
Résultat financier	(37 663)	8 519

La volatilité du cours de bourse a un impact défavorable sur notre contrat de liquidité. Moins de disponibilités de trésorerie ont été placés sur ce semestre du fait de la dégradation de la trésorerie. Les placements se sont faits sur des périodes renouvelables d'un mois.

6.3 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Nantissement de fonds de commerce (1)	1 200 000	1 200 000
Total nantissements	1 200 000	1 200 000

(1) : Nantissement sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt de 1,2 million d'euros octroyé en septembre 2022 par Société Générale

Certains financements accordés par les partenaires bancaires font l'objet de couvertures d'assurance décès et perte totale irréversible d'autonomie souscrites individuellement par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand.

6.3.2 Engagements donnés en matière de crédit-bail

Voir paragraphe 4.6.1

6.3.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de crédits court et moyen terme

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Daily notifié	200 000	200 000
Garanties BPI et European Investment Fund sur emprunts moyen terme	1 300 000	1 300 000

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	30.06.2025	31.12.2024
Crédit impôt innovation	5 000	48 820
Crédit impôt famille	5 504	8 776
(Charge) / produit d'impôt	10 504	57 596

Les pertes fiscales reportables cumulées de la Société s'élèvent à 17,1 millions euros au 30 juin 2025.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Évolution du Capital

Au 30 juin 2025, le capital social est composé de 12 135 120 actions d'une valeur nominale de 0,024 euros chacune, pour un montant total de 291 243 euros. Le capital a évolué post 30 Juin 2025 suite à l'augmentation de capital d'Août 2025 pour s'établir à 496 987,824 euros composé de 20 707 826 actions d'une valeur nominale de 0,024 euros chacune.

Au 30 juin 2025, le flottant représente environ 41 % du capital (non dilué) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent ensemble et à parité égale environ 30 % du capital (non dilué) et environ 36 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Base non diluée		Base diluée	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote

	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 785 000	14,71%	3 570 000	17,75%	1 785 000	14,24%	3 570 000	17,41%
Romain Durand	1 785 000	14,71%	3 570 000	17,75%	1 785 000	14,24%	3 570 000	17,41%
PLG Invest	141 000	1,16%	282 000	1,40%	166 001	1,32%	307 001	1,50%
SAS Avalanche*	56 000	0,46%	112 000	0,56%	59 724	0,48%	115 724	0,56%
Sous-total membres du conseil d'administration	3 767 000	31,04%	7 534 000	37,46%	3 795 725	30,28%	7 562 725	36,87%
Nextstage AM	980 792	8,08%	980 792	4,88%	1 105 799	8,82%	1 105 799	5,39%
Eiffel IG	1 979 527	16,31%	2 402 527	11,95%	2 054 531	16,39%	2 477 531	12,08%
Autres institutionnels	473 000	3,90%	473 000	2,35%	473 000	3,77%	473 000	2,31%
Sous-total investisseurs institutionnels	3 433 319	28,29%	3 856 319	19,17%	3 633 330	28,99%	4 056 330	19,78%
Public	4 934 801	40,67%	8 721 247	43,36%	5 104 660	40,73%	8 891 106	43,35%
Total	12 135 120	100,00%	20 111 566	100,00%	12 533 716	100,00%	20 510 162	100,00%

* Société AVALANCHE, administrateur et son représentant légal

La société ayant réalisé une opération sur le capital entre le 30 juin et la date de publication du rapport, l'évolution de base de détention et de droits de vote ont fortement évolué. Ainsi le tableau après augmentation de capital est le suivant :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 754 972	8,47%	2 895 429	10,46%	2 637 325	7,78%	3 777 782	9,24%
Romain Durand	1 830 982	8,84%	3 073 729	11,10%	2 713 335	8,00%	3 956 082	9,68%
PLG Invest	258 647	1,25%	399 647	1,44%	460 119	1,36%	601 119	1,47%
SAS Avalanche*	173 647	0,84%	229 647	0,83%	353 841	1,04%	409 841	1,00%
Sous-total membres du conseil d'administration	4 018 248	19,40%	6 598 452	23,83%	6 164 619	18,19%	8 744 823	21,39%
Nextstage AM	980 792	4,74%	980 792	3,54%	1 105 799	3,26%	1 105 799	2,70%
Eiffel IG	1 979 527	9,56%	2 402 527	8,68%	2 054 531	6,06%	2 477 531	6,06%
Autres institutionnels	473 000	2,28%	473 000	1,71%	473 000	1,40%	473 000	1,16%
Sous-total investisseurs institutionnels	3 433 319	16,58%	3 856 319	13,93%	3 633 330	10,72%	4 056 330	9,92%
ABSA Aout 2025	7 152 942	34,54%	7 152 942	25,83%	17 882 355	52,75%	10 200 197	24,95%
Public	6 103 317	29,47%	10 085 303	36,42%	6 218 211	18,34%	10 200 197	24,95%
Total	20 707 826	100,00%	27 693 016	100,00%	33 898 515	100,00%	40 883 705	100,00%

* Société AVALANCHE, administrateur et son représentant légal

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	30.06.2025
Capital social	291 243	-	-	-	291 243
Prime d'émission	9 471 494	-	-	-	9 471 494
Report à nouveau	(8 353 197)	-	-	(2 314 871)	(10 668 068)
Résultat de l'exercice	(2 314 870)	-	(1 475 389)	2 314 871	(1 475 389)
Capitaux propres	(905 331)	-	(1 475 389)	-	(2 380 720)

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 30 Juin 2025, Mr Lucas Tournel, Président Directeur Général et Mr Romain Durand, Directeur Général détiennent chacun 14,7 % du capital et 17,75 % des droits de vote de la Société – Voir paragraphe 8.1

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les prestations de management facturées par les sociétés Lutoo Sarl et Rd-vous Sarl respectivement détenues par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand ont évolué comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2025 (6 mois)	Montant HT facturé en 2024 (6 mois)
Lutoo Sarl	44 767	-
Rd-Vous Sarl	34 000	-
Total	78 767	-

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont rémunérés par la Société lePERMISLIBRE pour leur mandat social de Président et Directeur Général respectivement. A la suite de la réorganisation, les prestations techniques sont réalisées dorénavant par leur holding respective, les sociétés Lutoo et Rd-vous.

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont propriétaires à parts égales de la SCI ATOK qui loue depuis août 2022 un local commercial à la Société. Les montants facturés sont récapitulés ci-dessous :

En euros	Montant HT facturé en 2025 (6 mois)	Montant HT facturé en 2024 (6 mois)
Loyers	6 600	6 600
Charges	360	360
Total	6 960	6 960

La location est effectuée aux mêmes conditions de marché que pour des surfaces comparables dans l'arrondissement où est situé le local. Le loyer ne représente pas un montant significatif et par ailleurs, le bail commercial ne comprend pas de dispositions ou d'obligations non usuelles pour la Société. Dans ces conditions, la Société considère qu'il s'agit d'une convention courante conclue entre elle et ses dirigeants.

Événements post-clôture

La société a communiqué le 21 août 2025, la réussite d'une levée de fonds s'élevant à 728.000 euros assorties de bons de souscription d'actions (BSA), souscrites par un nombre limité d'investisseurs privés.

Cette augmentation de capital apporte à la Société les ressources pour assurer la continuité de son activité, couvrir ses besoins courants et atteindre le point d'équilibre comptable, tout en lui offrant la capacité de préparer activement les prochaines étapes de croissance.

L'opération s'accompagne de la création d'un comité stratégique, dans la volonté partagée des dirigeants et des nouveaux actionnaires de consolider la stratégie et d'accélérer le développement. Ce comité réunira des experts reconnus dans des domaines clés pour lePERMISLIBRE afin d'apporter un appui opérationnel et stratégique immédiat aux projets en cours et à venir.

9.3 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Société	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette			
lePERMISLIBRE Assurance	100 000	100	100 000	100 000	294 720	-	-

La société lePERMISLIBRE Assurance a été créée à la fin de l'année 2022 pour porter le développement des activités du Groupe lePERMISLIBRE sur le marché de l'assurance. Elle a lancé l'offre du Permis Assuré fin d'année 2023, permettant de ne pas payer d'heures complémentaires en cas d'échec au permis de conduire. Elle souhaite développer d'autres offres innovantes. La société est enregistrée à l'ORIAS. La société a consenti un abandon de créance en compte courant d'associé sur le premier semestre 2025. Cette opération, à caractère commercial, s'inscrit dans une logique de soutien au développement de la filiale et le lancement du produit commercialisé par celle-ci, a été comptabilisée en produit exceptionnel. Elle ne génère pas de sortie de trésorerie immédiate mais traduit un effort de structuration du groupe pour accompagner sa filiale. La société reste attentive à l'équilibre de sa propre situation financière et poursuit ses actions d'optimisation.

Il a été décidé de ne pas établir de comptes consolidés sur la période pour l'ensemble formé par les sociétés lePERMISLIBRE et lePERMISLIBRE Assurance, le groupe lePERMISLIBRE n'ayant par ailleurs aucune obligation légale en la matière, ne franchissant pas les seuils rendant obligatoire la publication de tels comptes.